

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-486

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2024-486

LE HAILLAN OIM AEROPARC - Projet aménagement d'un chemin nature : entrée Sud de SAFRAN et Chemin de Drolin - Parcelles BA7- BA30 - BA31- BA 33 et BA34 - Acquisition - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Chemin Nature consiste à la création d'une liaison entre le Chemin Nature de Drolin à l'Ouest et l'entrée Sud de l'entreprise SAFRAN à l'Est. Il a pour vocation de créer un cheminement doux permettant de compléter le maillage de l'Aéroparc et de favoriser la circulation cycliste sur un itinéraires apaisé.

Les quartiers d'habitations se situant au Sud de la ville de Saint-Médard-en-Jalles seront plus facilement reliés aux entreprises aéronautiques : Thalès, Safran et Dassault.

Ce projet nécessite notamment l'acquisition d'une emprise de terrain nu de 67 262m² à détacher des parcelles cadastrées BA7 pour 17 857m², BA30 pour 698m², BA31 pour 43m², BA33 pour 2 726m² et BA34 pour 45 938m² propriété de l'Association LES GIRONDINS DE BORDEAUX.

L'acquisition des parcelles viendra compléter les besoins en compensation pour les aménagements des voies Mazeau Touban Pagnot et permettre aussi une protection du ruisseau du Magudas en l'intégrant dans le domaine privé de la Métropole

L'acquisition se fera selon les modalités définies dans la promesse unilatérale de vente en annexe et à la suite d'un accord amiable obtenu avec l'association LES GIRONDINS DE BORDEAUX.

Le prix est conforme à l'avis délivré par la Direction de l'immobilier de l'Etat, il s'élève à 201 786€HT auquel s'ajoutera le cas échéant la TVA au taux et selon le régime en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

L'acquisition de ces parcelles nécessite par ailleurs la construction de clôtures sur les nouvelles limites de propriété. Bordeaux Métropole prendra directement à sa charge les frais liés à ces travaux d'un montant de 74 482.74€TTC

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 et L 2241.1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-1,

VU l'avis n°2024-33200-89227 de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 23 février 2024,

VU la délibération n°2020-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil Métropolitain à la Présidente de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que pour la réalisation du projet d'aménagement du Chemin Nature entre l'entrée Sud de SAFRAN et le Chemin de Drolin, il est nécessaire d'acquérir une emprise de 67 262m² détachée des parcelles BA numéros 7– 30 – 31 - 33 et 34 situées Chemin de Drolin 33185 Le Haillan, propriété de l'Association LES GIRONDINS DE BORDEAUX,

CONSIDERANT que l'Association LES GIRONDINS DE BORDEAUX consent à la vente à Bordeaux Métropole des parcelles précitées selon les conditions décrites préalablement dans la promesse unilatérale de vente en annexe et dans la présente délibération,

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser l'acquisition par Bordeaux Métropole d'une superficie totale de 67 262m² à détacher des parcelles BA7–BA30– BA31-BA33 et BA34 d'une contenance respective de 17 857m², 698m², 43m², 2 726m² et 45 938m² propriété de l'Association LES GIRONDINS DE BORDEAUX et sises Chemin de Drolin au HAILLAN moyennant le prix de 201 786€HT auquel s'ajoutera, le cas échéant, la TVA au taux et selon le régime en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Article 2 :

D'imputer le montant de la dépense sur le Budget principal de l'exercice 2024 – Chapitre 21, Article 2111- Fonction 61

Article 3 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer le ou les actes et tous les autres documents afférents à cette acquisition et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	